

Résumé exécutif du Programme national ONU-REDD Honduras

Contexte

La République du Honduras abrite 5,398 milliards d'hectares de forêt, soit 48 % du territoire national. Le Honduras, du fait de l'irrégularité de sa topographie, est un pays à forte vocation forestière dont la superficie exploitée est de 490 705 hectares et où les coupes annuelles autorisées sont de 920 308 m³. Cependant, le pays est confronté à un grave problème de déforestation et de dégradation de ses forêts. D'après des études menées en 2005 par la FAO et la COHDEFOR sur les forêts, entre 46 000 et 67 000 hectares disparaîtraient chaque année du fait de l'avancée de la frontière agricole et des coupes illégales, en particulier dans les forêts de feuillus.

Sur l'ensemble du territoire national vivent sept peuples autochtones et deux peuples honduriens d'ascendance africaine qui représentent environ 7 % de la population, d'après le recensement de 2001 sur la population et le logement, ou 20 % d'après un recensement effectué par les peuples concernés¹. D'après les estimations, 70 % des forêts de feuillus du pays se trouvent sur les territoires des peuples autochtones et des peuples honduriens d'ascendance africaine, ces peuples étant essentiels au processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD et à sa mise en œuvre.

Difficultés et progrès

Les grandes difficultés que le secteur forestier connaît sont : le taux élevé de déforestation ; les incendies qui ravagent plus de 65 000 hectares par an ; les fléaux et les maladies qui s'abattent sur la forêt ; la répartition non équitable des terres productives, ce qui entraîne des courants migratoires vers les zones forestières intéressantes pour l'apparente fertilité de leur sol, courants qui portent préjudice aux écosystèmes forestiers et les dégradent ; la taille et l'exploitation illégale de la forêt qui équivalent à plus de 60 % des bénéfiques légaux ; les conflits relatifs à la propriété et à l'usage des terres ; et une forte dégradation des zones forestières.

À cela s'ajoute le fait que le secteur forestier n'a pas contribué efficacement au développement économique et social du pays, notamment du fait de l'accès limité des communautés rurales aux bénéfices économiques liés à la forêt, de leur participation limitée à la prise de décisions, du manque de sécurité juridique, d'absence d'informations autour des capacités productives de la forêt, de l'inefficacité des démarches administratives techniques et juridiques, ainsi que de la faible valeur des biens et services environnementaux et de leur mauvaise estimation. La faible capacité de gestion du secteur forestier est liée au fait que le développement du secteur est principalement axé sur l'exploitation des ressources ligneuses, que peu de budget y est alloué et que les politiques sectorielles favorisent le développement d'activités telles

¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Niñez Indígena y Afrohondureña en la República de Honduras (Enfants autochtones et honduriens d'ascendance africaine en République du Honduras)*, Tegucigalpa, 2012, p. 31.

que la culture du café sur les hauteurs et du palmier à huile, et les industries extractives.

Dans ce contexte, et compte tenu des préoccupations liées à la disparition de la forêt dans le pays, le Honduras a formulé un plan quinquennal de lutte contre ce problème. D'un montant de 8 659 600 dollars des États-Unis, ce plan vise, d'ici 2017 : 1) à doter le pays d'une structure de participation et de consultation nationale ; 2) à garantir l'accès à des informations détaillées et fiables sur l'état des forêts et des territoires désignés pour de futurs projets REDD+ ; 3) à établir un niveau de référence ; et 4) à élaborer un système national de suivi forestier.

Depuis mi-2010, le Gouvernement hondurien s'emploie à élaborer la présente proposition, dans le cadre du document R-PP (document de préparation à la REDD) pour le Fonds de Partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale. Ce R-PP a reçu l'aval des participants à la quatrième réunion du Comité des participants, en mars 2013. Ensuite, le Honduras s'est employé à formuler la demande de subvention dans le cadre du FCPF (mai 2014), d'un montant de 3,8 millions de dollars É.-U., avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces fonds aident le Honduras à se préparer à la REDD+ avec le PNUD, partenaire d'exécution.

Au cours des trois dernières années, le Honduras a reçu l'appui d'autres donateurs et programmes de coopération, par exemple le programme PRORENA de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), déjà finalisé, le programme régional REDD-CCAD/GIZ, et le projet USAID PROPARQUE - Alliance pour la défense des forêts fluviales, dans le cadre de la préparation à la REDD+. Ce soutien a permis d'élever fortement le niveau d'informations à disposition des acteurs du secteur forestier (diagnostic préliminaire des causes de déforestation au Honduras, seuil de référence des émissions liées à la déforestation sur 55 % de la superficie du pays, niveau de référence 2010, carte forestière 2014), informations qui serviront de socle aux prochaines décisions. De la même manière, l'Agence allemande de coopération internationale et USAID se sont engagés à allouer des ressources au Honduras pour l'aider à élaborer son système d'information sur les garanties (SIS). L'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) et le PNUD continuent de soutenir les activités nationales concernant les autochtones. Le Programme national ONU-REDD a défini les activités d'appui en tenant compte des activités d'autres donateurs et de celles du Gouvernement afin qu'elles soient complémentaires.

Processus de préparation du Programme national et consultations en la matière

Dans le cadre de l'élaboration de la proposition de R-PP, entre début 2012 et mi-2013, le Honduras a connu un processus de dialogue politique entre la Confédération des peuples autochtones du Honduras (CONPAH) et les quatre ministères suivants : le Secrétariat aux ressources naturelles et à l'environnement (SERNA), l'Institut national de conservation et de développement des forêts, des zones protégées, de la faune et de la flore (ICF), le Secrétariat d'État chargé des peuples autochtones et des peuples honduriens d'ascendance africaine (SEDINAFROH) et l'Institut national agraire (INA). Ce processus de dialogue politique hautement participatif, créé suite aux discussions sur la constitution d'une plateforme REDD+ pour les peuples autochtones et les

peuples honduriens d'ascendance africaine, a également reçu l'appui de la société civile, des donateurs et des chercheurs, représentés dans le sous-comité REDD+. Ce dernier est une instance rattachée au Comité interinstitutions chargé des changements climatiques (CICC) qui regroupe une cinquantaine d'organisations de la société civile, des acteurs de la coopération internationale, des chercheurs et des représentants de divers ministères. Ce processus interinstitutions et multisectoriel a constitué la base de la signature des 15 points de l'accord conclu par le Gouvernement et la CONPAH qui assoit la participation pleine et effective des peuples autochtones et des peuples honduriens d'ascendance africaine au processus national de la REDD+. La création du Bureau autochtone et afrohondurien des changements climatiques (MIACC) a été l'un des résultats de cet accord. Le Bureau a été créé comme instance de participation des peuples autochtones et des peuples honduriens d'ascendance africaine au processus national de la REDD+ et aux autres processus relatifs aux changements climatiques.

Les activités menées à ce jour dans le cadre du Programme national ONU-REDD se sont appuyées sur ces plateformes participatives. Les prochaines activités intégreront ce processus national dans le respect des voies de communication établies, et de façon à les consolider, tout en utilisant les plateformes déjà créées pour garantir la participation pleine et effective de tous les acteurs, participant ainsi à leur renforcement.

Dispositions concernant l'administration et la mise en œuvre du processus REDD+ au Honduras et contexte institutionnel

Le processus REDD+ a été lancé en 2009 au Honduras, sous les auspices du Gouvernement précédent. À cette époque-là, le Secrétariat aux ressources naturelles et à l'environnement (SERNA) était l'entité rectrice en matière de changements climatiques, tandis que l'Institut national de conservation et de développement des forêts, des zones protégées, de la faune et de la flore (ICF), ayant rang de ministère, assumait les fonctions opérationnelles dans le cadre de la REDD+. Ces deux entités ont mené le processus dans le cadre des activités du Comité interinstitutions chargé des changements climatiques (CICC), sous l'égide de la Direction nationale chargée des changements climatiques du SERNA et du Département des changements climatiques et des forêts de l'ICF.

Suite au changement de gouvernement en janvier 2014, le Secrétariat aux ressources naturelles et à l'environnement est devenu, par le décret PCM-001-2014, le Secrétariat d'État à l'énergie, aux ressources naturelles, à l'environnement et aux mines (MiAmbiente), rattaché au Cabinet sectoriel du développement économique. L'ICF est désormais rattaché à ce Secrétariat d'État, avec rang de Direction, encadré par un cadre législatif propre. La Direction nationale chargée des changements climatiques joue désormais un rôle plus actif : elle est devenue le Bureau national chargé des changements climatiques au sein du nouveau Secrétariat d'État et assume des fonctions rectrices. Le sous-comité REDD+, sous l'égide du CICC, et le MIACC demeurent les plateformes de participation pleine et effective des acteurs dans le cadre du processus REDD+.

Le projet intitulé « Appui à la préparation à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+) au Honduras » (ci-après, le projet PNUD-FCPF), mis en œuvre par le PNUD avec des fonds du FCPF, est exécuté au niveau national. Le Secrétariat d'État à l'énergie, aux ressources naturelles, à

l'environnement et aux mines participe à sa mise en œuvre et la CONPAH est responsable de l'utilisation des fonds et de la tenue d'activités, dans le cadre d'un accord conclu avec le PNUD. Ce projet, et par conséquent l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, sont possibles grâce à une unité d'exécution qui applique un programme du Secrétariat d'État. Cette unité chargée d'exécuter et de coordonner les activités menées dans le cadre du FCPF sera également chargée d'exécuter les activités menées dans le cadre du Programme national ONU-REDD.

Pour le Programme national ONU-REDD, les activités menées par le PNUD, qui sera l'organisme chef de file du Programme, devront être exécutées au niveau national, conformément à la modalité employée dans le projet PNUD-FCPF. La modalité d'exécution des activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) combinera une exécution au niveau national avec le Secrétariat d'État MiAmbiente et un appui technique direct. Dans le cadre des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), un appui technique direct sera fourni au cours de la première année, tandis que, les années suivantes, la combinaison d'une exécution au niveau national et d'un appui technique direct sera envisagée.

Le Programme national ONU-REDD du Honduras sera mis en œuvre en coordination avec les activités nationales relatives à la gestion des forêts et des activités d'autres programmes de coopération internationale afin de favoriser les synergies. Les programmes, les projets de coopération internationale et les entités actuellement concernés par des processus de dialogue ouverts sont le projet PNUD-FCPF, le programme régional USAID, AVA FLEGT, MOSEF (Union européenne) d'appui à l'inventaire forestier, l'UICN, le programme régional REDD-CCAD/GIZ, CLIFOR (GIZ), et le programme d'appui budgétaire au secteur forestier de l'Union européenne (UE).

Résultats du Programme national ONU-REDD Honduras

Compte tenu des progrès réalisés et des difficultés que connaît le pays en ce qui concerne le secteur forestier et les changements climatiques, et compte tenu des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies intégrés au Programme national ONU-REDD, il a été décidé que l'appui du Programme viserait deux résultats allant dans le sens du projet PNUD-FCPF, qui découle lui-même du R-PP, ainsi que dans celui des décisions adoptées dans le cadre de la CCNUCC sur la REDD+, en particulier à Cancun et à Varsovie (autour de quatre exigences : stratégie nationale REDD+, niveau national de référence des émissions par le secteur forestier et/ou niveau forestier national de référence, système national de suivi des forêts, et système d'information sur le traitement et le respect des garanties). De la même manière, ces activités ont été définies selon les avancées réalisées par le pays sur des points précis, avec l'appui des participants, ainsi que les engagements nationaux pris pour développer d'autres activités de préparation à la REDD+.

1. Stratégie nationale de réduction de la déforestation, dans le contexte de la REDD+, convenue avec les principaux acteurs

Ce résultat s'appuiera sur trois groupes d'activités fondamentales. Le Programme national ONU-REDD appuiera le renforcement des plateformes existantes de participation pleine et effective de tous les acteurs concernés. Contrairement au projet PNUD-FCPF, le Programme sera axé sur la nécessité de réunir davantage d'acteurs

(secteur privé, communautés non autochtones dépendant des forêts, producteurs de café, éleveurs, etc.) et de permettre la constitution d'espaces de coordination aux niveaux local et régional.

En outre, le Programme appuiera davantage le processus de dialogue politique entre les peuples autochtones et honduriens d'ascendance africaine, le Gouvernement et les mécanismes garantissant une participation pleine et effective pour que la mise en œuvre du Programme soit une réussite. Pour ce faire, il est nécessaire d'appuyer des activités de renforcement des capacités par des ateliers de consultation et de soutenir l'élaboration d'une stratégie participative de communication et de diffusion des informations garantissant l'accès de tous les acteurs, à tous les niveaux, à l'information, ce qui facilitera le dialogue interculturel et interinstitutions. Le Programme, dans le cadre du dialogue politique précité, soutiendra les consultations concernant l'avant-projet de loi sur le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. Cette mesure est l'un des 15 points de l'accord conclu entre le Gouvernement et la CONPAH à l'issue du dialogue politique de 2012-2013. C'est un engagement qui doit être honoré pour que la cause autochtone soit respectée dans le processus national REDD+.

Enfin, le Programme appuiera le développement des contributions techniques à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, en complément de celles qui seront mises sur pied dans le cadre du projet PNUD-FCPF. Citons par exemple une étude sur les coûts d'opportunité, la mise en œuvre et les transactions et une analyse sur les éventuels avantages de la REDD+. Ensemble, toutes ces contributions permettront d'éclairer les débats sur la définition d'une stratégie nationale REDD+.

2. Cadre propice à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la déforestation, dans le contexte de la REDD+, selon les paramètres internationaux en la matière

Les activités que le Programme appuiera au titre de ce point s'articulent autour de trois éléments. Premièrement, il est prévu d'achever l'élaboration d'un dispositif financier en développant des activités liées à une stratégie financière pour la REDD+.

Deuxièmement, un appui technique sera apporté à l'élaboration d'un niveau de référence des émissions par le secteur forestier, sur lequel le Honduras travaille par le biais de l'ICF (y compris une actualisation des données d'ici 2017), d'un système national de suivi des forêts (y compris son lien avec l'inventaire des gaz à effet de serre), d'un protocole de suivi de la dégradation des forêts et d'un projet pilote.

Troisièmement, il est prévu que le Programme appuie l'élaboration du SIS, notamment en déterminant l'institution chargée de l'administrer, et des dispositions nécessaires pour donner effet aux garanties de la REDD+.

Budget estimatif du Programme national ONU-REDD au Honduras

Résultat	Organisme	USD
1. Stratégie nationale de réduction de la déforestation, dans le contexte de la REDD+, convenue avec les principaux acteurs	FAO	0
	PNUD	1 498 500
	PNUE	430 000
	<i>Sous-total</i>	<i>1 928 500</i>
2. Cadre propice à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la	FAO	880 000
	PNUD	70 000

déforestation, dans le contexte de la REDD+, selon les paramètres internationaux en la matière	PNUE	245 000
	<i>Sous-total</i>	<i>1 195 00</i>
3. Coûts concernant l'Unité opérationnelle du Programme, chargée également du suivi et de l'évaluation	Partage des coûts (3 organismes)	250 000
	TOTAL	3 373 500
	Coûts indirects	236 145
	TOTAL Programme	3 609 645